

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT 2022-16 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 800 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 800 000 \$ POUR L'ACQUISITION DU LOT 3 860 964 SITUÉ AU 490, RUE SAINT-LAURENT

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance du 11 octobre 2022, le Règlement 2022-16 décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt de 800 000 \$ pour l'acquisition du lot 3 860 964 situé au 490, rue Laurent-Perron;

**QUE** le 9 novembre 2022, le Règlement 2022-16 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

**QUE** le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien en dessous du présent avis**.

**Donné à Beauharnois, ce 15 novembre 2022.**



**Lynda Daigneault, greffière adjointe**